

## **Conseil Syndical du 13 octobre 2008**

L'an deux mil huit, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aunay sur Odon en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian Hauret.

Etaient présents : HAURET Christian, BISSON François, BONNEVALLE Marcel, CAER Bruno, CHEDEVILLE Yves, DECLOMESNIL Jean-Marie, GABRIEL Christian, GENEVIEVE Michel, GODARD Jacky, HAMELIN Claude, LANGLOIS Jacques, LEBRUN Xavier, LEFEVRE Pierre, LEGUAY Gérard, LENOURRICHEL Sylvie, LESAGE Norbert, MARTIN Emile, SALLIOT Pierre, THOMAS Jean-Paul, TOUDIC Michel, VENGEONS Christian

Excusés : LEVERT Joël, PHILIPPINE André, RABACHE Michel

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bruno Caer a été élu secrétaire de séance.

### **1. Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu du précédent Conseil Syndical du 13 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Vente d'une BOM en l'état d'épave**

Le garage A84 avait sur son parking depuis fin 2005 une BOM Scania appartenant au SMPB. La benne était hors service et irréparable. Ce véhicule n'était plus assuré.

Proposition : délibération pour la vente de l'épave à ARD.

#### **Le Conseil Syndical ,**

- Vu que le camion BOM 4891 VN 14 est entreposé depuis novembre 2005 sans possibilité de réparation,
- Vu la proposition de rachat de ce camion pour recyclage de la ferraille par ARD à hauteur de 150 euros la tonne,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- de céder ce véhicule à l'entreprise ARD de Tracy-Bocage pour 150 euros la tonne,
- d'autoriser le Président à signer tous documents s'y rapportant,
- de comptabiliser le cas échéant les écritures visant à sortir ce véhicule de l'actif du Syndicat Mixte.

### **3. Signature de la Convention avec Eco-Systèmes**

Pour la collecte des D3E, 3 éco-organismes sont chargés de l'organisation et du financement de la collecte : Eco-Logic, ERP et Eco-Systèmes. Du fait d'une politique nationale d'harmonisation des implantations de ces 3 organismes, seul le dernier a contacté le Syndicat Mixte pour proposer ses services.

A noter:

- l'enlèvement des D3E est pris en charge par l'éco-organisme (les enlèvements seront réalisés par Veolia pour le compte d'Eco-Systèmes à compter de décembre),
- Eco-Systèmes propose un budget communication de 4 800 euros la première année pour des actions financées à 100%,
- Eco-Systèmes versera au Syndicat Mixte une aide d'environ 4 200 euros par an (selon tonnages collectés).

**Le Conseil Syndical,**

- Vu la proposition de convention avec Eco-Systèmes,
- Vu la demande du Conseil Syndical de collecter les déchets électriques et électroniques (D3E),

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser le Président à signer la Convention avec Eco-Systèmes pour une collecte des D3E à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

#### **4. Reconduction des tranches conditionnelles pour la collecte des OM sur 11 communes et la collecte des déchets verts à Aunay sur Odon**

**Le Conseil Syndical,**

- Vu l'appel d'offres lancé le 9 janvier 2007 portant sur le Marché de collecte en porte-à-porte d'ordures ménagères et de déchets verts dans des communes du Pré-Bocage,
- Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres du 26 février 2007,
- Vu la première tranche conditionnelle en cours pour les 3 lots de ce marché,
- Vu la possibilité d'une deuxième et dernière tranche conditionnelle pour les 3 lots de ce marché,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser le Président à notifier la deuxième tranche conditionnelle d'un an prévue comme suit avec les prestataires désignés :

- ◆ la société VEOLIA pour le lot n°1 (collecte des déchets verts en porte-à-porte à Aunay sur Odon) – tranche conditionnelle du 01/04/2009 au 31/03/2010
- ◆ la société ARD pour le lot n°2 (collecte des ordures ménagères en porte à porte sur 8 communes) – tranche conditionnelle du 01/04/2009 au 31/03/2010
- ◆ la société ARD pour le lot n°3 (collecte des ordures ménagères en porte à porte sur 3 communes) – tranche conditionnelle du 01/04/2009 au 31/03/2010)

#### **5. Avenant à la convention de mise à disposition de mme Sevegrand au SIVOS**

**Le Conseil Syndical,**

- Vu la mise à disposition par le Syndicat Mixte auprès du SIVOS de Mme Sevegrand à hauteur de 12/35<sup>ème</sup> de son temps de travail,
- Vu l'octroi à Mme sevegrand par le SIVOS d'une Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),
- Vu que le montant de cette NBI sera intégralement remboursé par le SIVOS au Syndicat Mixte du Pré-Bocage dans le cadre du règlement des frais de mise à disposition,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention avec le SIVOS précisant l'octroi à Madame Sevegrand d'une NBI et son remboursement intégral par le SIVOS.

## **6. Création de deux postes à mi-temps en CDD de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008**

**Le Conseil Syndical,**

- Vu le temps travail supplémentaire généré en déchèteries depuis fin 2006 par les heures d'ouverture supplémentaires, le doublement d'effectif le samedi et, à partir de 2009, par la collecte des D3E,
- Vu le temps travail supplémentaire généré pour la collecte des ordures ménagères du fait de la fin de la convention avec le SIVOM du Moyen Odon au 31 décembre 2007 et la reprise de 11 communes en régie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007,
- Vu les difficultés à embaucher du personnel en contrats aidés et à gérer un nombre important de tels contrats,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

- de créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 un poste de gardien de déchèterie à mi-temps en CDD de 12 mois et un poste de chauffeur-ripeur à mi-temps en CDD de 12 mois pour la collecte des ordures ménagères,
- d'autoriser le Président à procéder aux recrutements et à conclure les contrats d'engagement pour ces deux postes sous le grade d'Adjoint Technique Territorial de deuxième classe.

## **7. Proposition d'achat d'un véhicule de service d'occasion**

**Le Conseil Syndical,**

- Vu le montant annuel des indemnités kilométriques du personnel pour frais de mission,
- Vu les besoins de transporter régulièrement du petit matériel,
- Vu la vente du véhicule de service du SIVOS,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser le Président à acheter un véhicule de service.

A cet effet, le Conseil Syndical propose d'affecter 5 000 euros des « dépenses imprévues » de la section investissement sur les 7 138,85 euros du Budget Primitif 2008 vers le chapitre 0021, compte 2182, « matériels de transport ».

## **8. Création d'une régie de recettes avec régisseur pour la gestion des titres de restauration**

**Le Conseil Syndical,**

- Vu la distribution de titres de restauration au personnel technique volontaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008,
- Vu la demande du Percepteur de mettre en place une régie de recettes pour gérer ces valeurs,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

de créer une régie de recettes avec un régisseur qui bénéficiera de l'indemnité légale de régisseur et, le cas échéant, qui sera dispensé du cautionnement.

## **9. Achat de deux conteneurs maritimes pour les D3E**

### **Le Conseil Syndical,**

- Vu la décision de collecter les D3E à compter de 2009,
- Vu les risques de vol de matériaux s'ils sont entreposés sans protection,
- Vu les devis estimatifs reçus,
- Vu les possibilités d'aides financières dans le cadre du projet d'optimisation des déchèteries,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser l'achat de deux conteneurs maritimes neufs de 6 mètres pour le stockage des déchets électriques et électroniques dans chacune des déchèteries.

## **10. Proposition de travaux complémentaires dans les déchèteries**

### **Le Conseil Syndical,**

- Vu le projet déjà validé lors de la réunion de Conseil Syndical du 4 juillet 2008,
- Vu le besoin d'accueillir les gravats à la déchèterie de Maisoncelles Pelvey dans une benne adéquate à la place de la zone d'enfouissement,
- Vu la proposition de création d'une plate-forme branchages de 500 m<sup>2</sup> sur la déchèterie de Maisoncelles Pelvey visant à remplacer l'actuelle benne branchages,
- Vu les frais de bureau d'études complémentaires pour la réalisation de cette plate-forme,
- Vu les possibilités d'aides financières pour ces travaux,

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'autoriser le Président à engager les travaux et études nécessaires à la réalisation de cette zone branchages et à adresser les demandes de subventions aux organismes susceptibles d'intervenir, c'est-à-dire l'ADEME, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Ces conteneurs feront l'objet d'une demande de subventions auprès de l'ADEME, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau dans le cadre du projet d'aménagement des déchèteries.

## **11. Choix du prestataire pour la réalisation de la plate-forme branchages sur le site de Maisoncelles-Pelvey**

Le Bureau d'Etudes SOGETI a organisé une consultation et deux offres ont été reçues pour le 10 octobre 2008.

### **Le Conseil Syndical,**

- Vu la décision de réaliser une plate-forme branchages sur le site de la déchèterie de Maisoncelles Pelvey,
- Vu la consultation organisée par le bureau d'études SOGETI pour le compte du Syndicat Mixte du Pré-Bocage,
- Vu le devis estimatif de la société Colas (Carpiquet) à hauteur de 43 005,17 euros TTC,
- Vu le devis estimatif de la société APPIA (Vire) à hauteur de 41 497,91 euros TTC

**décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,**

d'attribuer à la société APPIA de Vire le marché de la réalisation d'une plate-forme branchages sur le site de la déchèterie de Maisoncelles-Pelvey.

## **12. Financement du projet de travaux dans les déchèteries**

### **Le Conseil Syndical,**

- Vu le budget du projet initial validé le 4 juillet pour un budget estimé à 77 090 euros TTC
- Vu le projet complémentaire de réalisation d'une plate-forme branchages à Maisoncelles Pelvey,
- Vu l'achat complémentaire de deux conteneurs maritimes neufs pour le stockage des D3E,
- Vu la demande du Conseil Syndical de faire appel à l'emprunt,
- Vu le budget total estimé à 128 976 euros TTC,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- de financer le montant du FCTVA par un emprunt sur deux ans,
- de financer le montant des travaux net des subventions à percevoir par un emprunt sur 15 ans,
- d'autofinancer le montant des frais du bureau d'études et des frais d'investissements matériels net des subventions,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes démarches auprès des organismes bancaires afin d'obtenir un prêt aux meilleures conditions.